



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal  
Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 – 19 heures  
Convocation du 23 février 2024  
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2024  
Reçu en préfecture le 05/03/2024  
Publié le  
ID : 059-215904897-20240301-DCM\_20240301\_15-DE



Membres en exercice : 27  
Présents : 21  
Absents Excusés Représentés : 2  
Absents : 4

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mr LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique DHINNIN représentée par David MORTREUX.

Étaient absents : Mmes Mrs Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire  
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1<sup>ère</sup> Adjointe

### **DCM\_20240301 – 15 – ENEDIS : Amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de réseau électrique de distribution publique – Convention**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit implanter un nouveau poste de transformation de courant électrique sur un terrain d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>, situé Prairie du Bray et faisant partie de l'unité foncière cadastrée section B n° 2196 d'une superficie totale de 521 m<sup>2</sup>, propriété de la commune.

A cet effet, une convention de mise à disposition est à passer avec ENEDIS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'implantation d'un nouveau poste de transformation de courant électrique sur la parcelle B 2196, propriété de la commune, et d'adopter la convention de mise à disposition,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les autres documents qui pourraient s'y rapporter.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240301-DCM\_20240301\_15-DE



La secrétaire de séance  
1<sup>ère</sup> Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

*Publié sur le site internet le 05 mars 2024*